

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/11/25/4

portant sur

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA COMMISSION DU FILM POUR L'ANNEE 2024

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 25 novembre 2024

PARTICIPANTS

Madame Nathalie AUGADE, Directrice départementale par intérim de la DDETS06, **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GRECH Stéphanie, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

42 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



DEPORTS

Monsieur GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué et Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire,
Membres du Bureau

EXCUSES

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SEROUSSI Béatrice, VALENTIN Bruno,
Membres Élus Titulaires.

Mesdames et Messieurs FLORENCE Patrick, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés.**

Madame HIGUERO Valérie, **Conseillère Technique.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUPHIL Thierry, MARTINON Martine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PRÉALABLE

La Commission du Film Alpes-Maritimes Côte d'Azur est une structure créée en 1999 **sous l'impulsion de la CCI Nice Côte d'Azur** et de quatre villes fondatrices : **Antibes, Cannes, Grasse et Menton**. Depuis 2007, la Commission s'est dotée d'un statut associatif loi 1901. Elle est reconnue d'utilité publique et membre agréé du réseau des commissions de Film France.

La Commission du Film a pour objectifs :

- De faciliter et promouvoir l'accueil de productions cinématographiques et audiovisuelles ;
- De dynamiser l'image, l'emploi et l'économie du territoire grâce à ses retombées économiques directes et indirectes.

Elle se compose de **33 membres**, dont notamment la **CCI Nice Côte d'Azur** et le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes**.

Ses **missions** sont les suivantes :

- ❖ **DECORS** - Promotion du département et de ses décors (déplacements sur les salons, festivals..)
- ❖ **FINANCEMENTS** - Mise en relation avec les organismes de financement pour le développement et la production (TRIP, fonds de soutien régional, fonds de soutien départemental, aide de la Ville de Nice)
- ❖ **RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES** - Recensement des compétences
 - ❖ Prestataires de services
 - ❖ Hébergements
 - ❖ Techniciens et artistes
 - ❖ Sociétés de production
 - ❖ Studios et industrie technique
- ❖ **AIDE AUX TOURNAGES**
 - ❖ Pré-repérages
 - ❖ Soutien aux demandes entrantes des productions
 - ❖ Mise en relation avec les techniciens et artistes locaux
 - ❖ Mise en relation avec les prestataires de services et studios
 - ❖ Liaison pour l'obtention des autorisations de tournage
 - ❖ Liaison avec les institutions
- ❖ **ANIMATION DE LA FILIERE** - Organisation d'évènements pour la filière, référencement, communication...

En tant que membre fondateur de la Commission du Film Alpes-Maritimes, **la CCI NCA verse une cotisation de 43 000 € par an**, conformément aux statuts de l'association et à la grille tarifaire de la dernière Assemblée Générale.

En date du 16 octobre, la Commission du Film a fait une demande de subvention en nature auprès de la CCI NCA pour l'année 2024.



Cette subvention est évaluée à **4 135 €**

✓ Mise à disposition d'un bureau meublé de 13 m ² et de 2 postes informatiques pour les 2 permanents de l'association + 1 poste de travail pour un stagiaire sur 6 mois	2 535 € (195 €/ m ² /an)
✓ Délivrance d'un abonnement annuel au parking Marshall au bénéfice de la responsable opérationnelle de l'association	1 600 €

TOTAL subvention en nature	4 135 €

VU

- ▶ Les articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ L'article 126 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Charles GALBOIS, membre élu et membre du Bureau de la CCINCA, et Vice-Président de la Commission du film ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élue et membre du Bureau de la CCINCA, et Membre de l'assemblée générale de la Commission du film ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 04 novembre 2024 ;
- ▶ L'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) en date du 14 novembre 2024.

CONSIDÉRANT :

- ☞ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ☞ Que le plan d'actions mis en œuvre la Commission du film pour 2024 soutient la CCINCA dans sa mission d'appui au service du développement des entreprises et plus précisément de celles de la filière Industrie Culturelle et Créative ;
- ☞ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ☞ Que Monsieur Charles GALBOIS, membre élu et membre du Bureau de la CCINCA, et également Vice-président de la Commission du film, a signé un engagement de déport relatif à cette demande d'attribution d'une subvention à la Commission du film ;
- ☞ Que Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élue et membre du Bureau de la CCINCA, et également membre de l'Assemblée générale de la Commission du film, a signé un engagement de déport relatif à cette demande d'attribution d'une subvention à la Commission du film ;
- ☞ Que conformément aux dispositions de l'article 126 du Règlement intérieur de la CCINCA, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale, qui est soumise à l'approbation préalable de l'autorité de tutelle (...);



- ✉ Que le Bureau a rendu un avis favorable lors de sa séance du 04 novembre 2024 ;
- ✉ Que la CPCI a rendu un avis favorable lors de sa séance du 14 novembre 2024 ;
- ✉ Que la délibération de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2024 sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle de la CCINCA avant son exécution.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** le versement d'une subvention en nature d'un montant de 4 135€ à la Commission du film pour l'année 2024.

Étant précisé que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application des articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports 2**
Nombre de participants au vote : 42 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 37

Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 37

Nice, le 25 novembre 2024

Le Vice-Président

Laurent LACHKAR

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

